DÉPLOIEMENT DE L'OUTIL SPLS EN RHÔNE-ALPES

Mercredi 4 novembre 2015

Présentation au COPIL national



ARRA-HLM / DREAL Rhône-Alpes



MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRE

PILOTAGE DU DÉPLOIEMENT

Une équipe projet régionale

Composition	Rôle
DREAL Rhône-Alpes et ARRA-HLM assistées ponctuellement par le CEREMA	 Pilotage et suivi de l'avancement du déploiement de SPLS. Animation et mobilisation du réseau d'acteurs concernés. Relais entre le local et le national. Coordination des différentes étapes du déploiement.

Un comité de pilotage régional (COPIL)

Composition	Rôle					
 Équipe projet régionale qui préside et anime le COPIL. Gestionnaires (DDT et collectivités délégataires des aides à la pierre). 2 représentants des maîtres d'ouvrages (Grand Lyon Habitat et Alliade). CDC, Action Logement. 	 Définition et validation des grands principes du déploiement (périmètre, calendrier, etc.). Validation des productions. Bilan du déploiement et piste d'évolution et d'amélioration du dispositif. 					

Une réunion régionale d'information à l'intention de l'ensemble des acteurs concernés

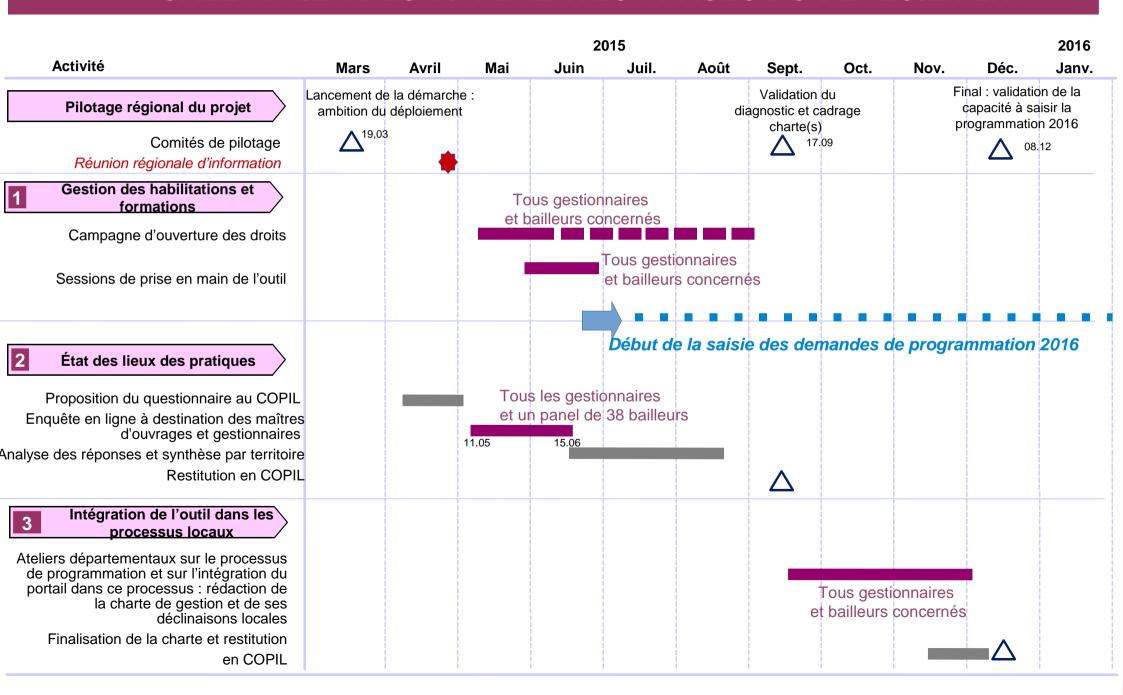
PÉRIMETRE DU DÉPLOIEMENT

ACTEURS CONCERNES

- 13 gestionnaires des aides à la pierre.
- 89 maîtres d'ouvrage pré-identifiés (soit 89% des agréments sur la période 2009-2014) :
 - Tous les adhérents de l'ARRA-HLM et des associations départementales ont été retenus, à l'exception des SACICAP;
 - 7 non-adhérents à l'ARRA-HLM et aux associations départementales pour lesquels des seuils de production ont été fixés, pour la période 2010-2014, à l'échelle régionale :
 - organismes HLM (OPH, SA HLM, sociétés coopératives), SEM / EPL : seuil fixé à 100 logements agréés sur la période ;
 - unions d'économie sociale : seuil correspondant : 100 logements (ex. : « Un toit pour tous ») ;
 - o associations : seuil de prise en compte à 200 logements agréés (ex. : Alpha3A) ;
 - entreprises commerciales : seuil correspondant : 400 logements : (ex.: " Immobilière de la vallée du Rhône", "Foncière d'habitat et humanisme" et "Entreprendre pour Humaniser la Dépendance").

Lors du COPIL du 8 décembre validation définitive du périmètre d'utilisation de SPLS tenant compte de l'avancement des habilitations et du volume de production des organismes.

CALENDRIER DES DIFFÉRENTES PHASES DU DÉPLOIEMENT



ETAT D'AVANCEMENT DES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU DEPLOIEMENT

FORMATIONS

Entre le 28 mai et le 23 juin 2015, 8 sessions (1 par département) ont été organisées et coanimées par la DREAL Rhône-Alpes / ARRA-HLM + 1 session de rattrapage assurée par la DREAL.

Bilan: 13 gestionnaires, 64 organismes (un ou deux référents SPLS par organismes) formés, soit 120 personnes (82 % des organismes adhérents ARRA ou associations départementales et 73 % de l'ensemble de la cible).

HABILITATIONS

57 maîtres d'ouvrage adhérents ARRA ou associations départementales, soit 330 personnes habilitées fin octobre 2015.

Gestionnaires:

- Galion : mises à jour et créations des profils finalisées fin août
- SISAL : mise à jour de la liste des utilisateurs et besoins de formation remontés à la DHUP

Suivi des habilitations (demandes de modifications / ajouts) se poursuivra au fil de l'eau, après cette première année de déploiement, et continuera à être assuré par l'équipe projet régionale.

UNE CHARTE DE GESTION POUR LA PROGRAMMATION ET L'UTILISATION DE SPLS EN RHÔNE-ALPES

Une charte pour:

- avoir des programmations fiabilisées plus tôt dans l'année et améliorer notre visibilité sur l'atteinte des objectifs de production ;
- harmoniser les pratiques à travers la définition d'un tronc commun ;
- permettre à tous d'utiliser SPLS pour la programmation 2016;
- donner de la transparence et partager l'information sur le processus de programmation.

Finalisation de la charte fin novembre 2015 pour une validation en COPIL le 8 décembre 2015.

HUIT ATELIERS TERRITORIAUX POUR CONSTRUIRE COLLECTIVEMENT LA CHARTE DE GESTION RELATIVE A LA PROGRAMMATION ET A L'UTILISATION DE SPLS EN RHÔNE-ALPES

Organisation et animation par le(s) gestionnaire(s) avec l'appui ARRA-HLM / DREAL En amont des ateliers, des réunions d'échanges ARRA-HLM / Bailleurs adhérents pour identifier les pistes d'amélioration sur les pratiques de programmation à proposer lors des ateliers.

- Publics concernés : les bailleurs, les services gestionnaires et instructeurs du département.
- Durée : ½ journée, entre le 29 septembre et le 5 novembre 2015
- Objectifs
 - rappeler les enjeux de la charte de gestion, son architecture et ses premières orientations régionales ;
 - expliciter et partager les processus locaux de programmation: déroulé, calendrier et informations utiles aux gestionnaires, en plus de celles identifiées comme obligatoires dans SPLS (cf. tableaux 1 et 2).

En amont des ateliers, l'équipe projet a fourni une synthèse de l'état des lieux sur les pratiques des gestionnaires et d'un panel d'une trentaine de maîtres d'ouvrage.

⇒ réalisation d'un guide d'animation pour conduire ces ateliers territoriaux.

Ministère du Logement de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

LES DOCUMENTS DEBATTUS EN ATELIERS (1/2)

Programmation des opérations : Orientations stratégiques Recensement des projets pour l'année N Programmation de la programmation de la programmation prévisionnelle (non systématique) Instruction des demandes d'agrément : Dépôt des dossiers de demandes d'agrément

Tableau 1 : calendrier par territoire : différentes dates pour la programmation et l'instruction des opérations pour l'année 2016

		des orientations stratégiques aux maîtres d'ouvrages	des opérations	pré- programmation, ou		des informations après programmation,	recensements supplémentaires	Ajustement de la programmation initiale et retours aux bailleurs	demandes d'agrément
	ncerné r l'action :	Gestionnaire	Maître d'ouvrage	Gestionnaire	Gestionnaire	Gestionnaire et/ou bailleurs : à préciser	Maîtres d'ouvrages	Gestionnaire	Maîtres d'ouvrages
01	CD de l'Ain								
07	DDT de l'Ardèche								
26	DDT de la Drôme								

Ministère du Logement de l'Égalité des territoires et de la Ruralité

LES DOCUMENTS DEBATTUS EN ATELIERS (2/2)

Tableau 2 : Liste des champs à renseigner dans SPLS et des informations complémentaires demandées pour le recensement des opérations

·	•				-			-			•	
Informations à fournir : Dans SPLS_ -	CD de l'Ain	DDT 07	DDT 26	DDT 38	CA Pays Voironnais	D DT 42	DDT 69	Métropole <u>Grand</u> Lyon	DDT 73	CA Chambéry	DDT 74	CA Annemasse
emphythéotique, bail à construction, usufruit, autre)_											obligatoire, vérifier cette information qui est donnée par défaut.	obligatoire, vérifier cette information qui est donnée par défaut_
Date de situation fon cière du terrain <u>(</u> = date d'acquisition, du bail <u>)</u>											Attention, information obligatoire, vérifier cette information qui est donnée par défaut.	Attention, information obligatoire, vérifier cette information qui est donnée par défaut_
Dévolution des travaux (menu déroulant : entreprise générale, lot séparé, VEFA, indéterminé)_	_s'il s'agit de _s'il s'agit de '	iformation obligatoire, consignes de renseignement : s'il s'agit de maîtrise d'ouvrage directe (MOD), indiquer indifféremment « entreprise générale » ou « lot séparé », même si ce choix n'est pas connu à ce stade s'il s'agit de VEFA, l'indiquer n'indiquer « indéterminé » que lorsque le choix entre VEFA et MOD n'est pas encore déterminé.										
Nécessité du droit de préemption_ (case à cocher)_												
Révision du document d'urbanisme _(case à cocher)_												
Classe énergétique du bâtiment actuelle (si AA)_												
Classe énergétique du bâtiment cible (si AA)												
Nature des logements. (menu déroulant]: logements ordinaires, autres logements foyers, hébergement, résidence sociale, pension de famille, résidence d'accueil)												
Type de bénéficiaires. (menu déroulant]: ménages, étudiants, PA, PH, saisonniers, jeunes, public maison <u>relai</u> ou résidence d'accueil, public issu de FTM, autres publics spécifiques, gens du voyage).												
Type de construction_ (menu déroulant]: collectif, individuel, mixte)												
Montant de subvention demandé par type de produit de financement	Pas demandé	Pas demandé au stade de la demande de programmation										
Typologie des logements par type de produit de financement (tableau à renseigner avec nombre de type 1, 2)	Si la typologie est connue, l'indiquer. Sinon, indiquer 1 T1.										_	
Consistance de l'opération (nbre de logements individuels et nbre de logements collectifs, par type de produits de financements)	Indiquer la consistance prévisionnelle, même si elle n'est pas connue définitivement											

PERSPECTIVES 2016

Questions à débattre au COPIL du 8 décembre 2015

Modalités de suivi et de mise à jour de la charte et mobilisation du CEREMA

Gestion de la fusion des régions Rhône-Alpes / Auvergne dans le cadre de SPLS